

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil seize, le dix-sept mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE, Maire.

Présents : ALEX Bruno - BERT Laurence - BRUN Charles-
CHATAL Christophe — DELANGLE Chantal – FESSY Véronique-GASDON
Maxime - Danielle LACOUR - MONDIERE Hubert – VALENTIN Nathalie-
Bernard PIVOT- Mickaël RIVIERE - Olivier CARTET.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : DAYET Alain (à Véronique FESSY).

Secrétaire de séance : DELANGLE Chantal.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2016.
2. Décision Modificative pour remboursement de la caution à Maxime GASDON.
3. Décision Modificative pour l'acquisition d'un logiciel de cantine scolaire.
4. **2 délibérations** :
 - Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique pour Jacques ROUX
 - Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique pour Jacques CHABANNE.
5. Délibération pour autoriser la constitution d'une servitude sur la parcelle de terrain communal (Péchenille).
6. Etude d'une proposition d'achat du terrain communal à Péchenille.
7. Point sur les aménagements des abords du Multiservice.
8. Ouverture des plis concernant les demandes de devis du réaménagement de la Mairie.
9. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2016.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Décision Modificative pour remboursement de la caution à Maxime GASDON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
16	165	<i>Dépôts et cautionnement reçus</i>	+ 300,00 €
TOTAL			+ 300,00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2313	277	<i>Réaménagement de la Mairie</i>	- 300,00 €
TOTAL				- 300,00 €

3. Décision Modificative « Acquisition logiciel cantine scolaire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPT E	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
20	2051	285	Acquisition d'un logiciel de cantine scolaire	+ 420,00 €
TOTAL				+ 420,00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2313	277	Réaménagement de la Mairie	- 420,00 €

- Le Maire procède à la lecture du projet de courrier qui sera adressé aux parents pour les informer du nouveau fonctionnement de la cantine scolaire :

✧ L'Association du Sou des Ecoles ne va plus gérer la cantine scolaire en raison du nombre croissant d'enfants mangeant à la cantine, engendrant des difficultés de gestion croissantes. De plus, la trésorière actuelle souhaite arrêter la gestion « Cantine » et personne ne souhaite reprendre cette mission. C'est donc la Mairie qui gèrera ce service à partir de septembre 2016.

✧ Courant juin 2016, un dossier d'inscription sera remis aux parents comprenant le nouveau règlement intérieur, les règles d'or et la fiche de renseignements et le mandat de prélèvement SEPA.

✧ La réservation des repas se fera « en ligne » sur le site <https://gestion-cantine.com>

✧ Après avoir déposé le dossier d'inscription au secrétariat de mairie, un identifiant et un mot de passe, ainsi que le lien permettant d'accéder à l'espace personnel sécurisé seront communiqués par mail aux parents, pour chaque enfant, pour l'année scolaire 2016-2017.

✧ Envoi d'une facture mensuelle (à terme échu) et le règlement se fera uniquement par prélèvement automatique.

4. Délibération sur les tarifs des repas de cantine scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer aujourd'hui sur les tarifs de repas de cantine, sachant qu'il va être mentionné dans le nouveau règlement intérieur communiqué aux parents en juin 2016.

Il précise que :

- le tarif actuel est de 3,15 € l'unité
- le montant de la subvention de la commune s'élevait à 0,47 €.
- Le traiteur établit sa facture sur la base de 3.34 € / l'unité (prix du pain à rajouter). Ce prix est inchangé depuis 4 ans, nous attendons sa proposition pour 2016/2017.
- Le coût du logiciel étant de 420 € TTC, il va engendrer des frais de maintenance de 346.80 € TTC/an.
- La gestion sera assurée par la secrétaire de Mairie.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, décide, avec 2 abstentions et 13 voix « pour », de fixer le prix du repas à 3,50 €.

Concernant le repas de secours (enfant non inscrit à la cantine et non récupéré par un parent), le Conseil Municipal décide de maintenir le prix de 3,50 €. Il pourra être augmenté, si besoin, après la rentrée scolaire de septembre.

Concernant les normes, Danielle LACOUR demande si les normes sont modifiées quand une mairie reprend la cantine scolaire. Mr le Maire et Charles BRUN lui répondent que les plats sont fournis par le traiteur en liaison « chaude » et que le personnel vérifie la température, la retranscrit.

5. Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique pour Jacques ROUX

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique s'est déroulée du 22 mars 2016 au 05 avril 2016. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Il propose donc de délibérer afin de désaffecter une partie du chemin rural situé à « Bois Féchet », d'une contenance de 324 m² en vue de sa cession à Jacques ROUX.

Mais il ressort des débats qu'il sera plus prudent d'attendre que la vente soit officialisée par acte notarié entre Charles BRUN et Jacques ROUX. En effet, Charles BRUN va vendre un bout de parcelle lui appartenant à Jacques ROUX, pour que celui-ci puisse ensuite l'échanger avec la partie de chemin rural de la commune.

Il conviendra de dire qu'il y a un échange dans la future délibération.

Aucune décision n'a été prise par le Conseil Municipal.

- Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique pour Jacques CHABANNE.

Le Maire informe le Conseil que, par délibération du 09 Février 2016, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural située à « Chez France » en vue de sa cession à Mr CHABANNE Jacques.

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 22 mars 2016 au mardi 05 avril 2016 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- De désaffecter une partie du chemin rural situé au « Chez France », d'une contenance de 189 m² en vue de sa cession à Mr Jacques CHABANNE.
- De classer le tracé qui est à l'usage public cédé par Mr CHABANNE, d'une contenance de 297 m², et incorporé dans la voirie communale de Pradines (VC25).

Le linéaire entre les deux tracés étant analogues, l'échange se fera sans soulte.

- La prise en charge par la commune des frais inhérents à cette procédure en vue de sa cession à Mr CHABANNE.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

- **Délibération pour autoriser la constitution d'une servitude sur la parcelle de terrain communal (Péchenille).**

Par le Maire et Charles BRUN :

Mr Jacques GARCIN demande l'autorisation de constituer une servitude sur la parcelle de terrain communal situé à Péchenille. Cette servitude prend la forme d'une canalisation d'eau pour alimenter son étang.

Le Conseil Municipal ne prend pas de délibération ce jour en raison de la proposition d'achat que nous avons reçue et qui est expliquée ci-dessous.

- **Etude d'une proposition d'achat du terrain communal à Péchenille.**

Le Maire présente l'offre d'achat de Mélanie SOTTON et Alexandre FALGON pour le terrain communal situé à Péchenille. Leur offre s'élève à 45 000 € frais de notaire inclus.

Le Maire informe le Conseil qu'au moment où il s'est entretenu avec eux, il n'avait pas connaissance de cette servitude et il n'a donc pas pu les informer.

Le Conseil demande à ce qu'ils soient informés de cette contrainte.

De plus, le Conseil Municipal souhaite demander à Jacques GARCIN s'il est prêt à racheter la pointe de terrain non constructible, en échange du passage de sa servitude évoquée ci-dessus, si les futurs acquéreurs n'acceptaient pas la servitude.

Concernant la délibération fixant le tarif du terrain communal, la dernière délibération le détermine à 55 000 €.

Compte tenu de cette demande, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de le fixer à 40 000 € (net vendeur).

- **Point sur les aménagements du multiservices :**

Le Maire informe le Conseil que, pour l'aménagement des abords du multiservices, un devis de 652 € TTC a été établi pour les claustras lames dans l'alignement du restaurant. Le Conseil Municipal ne prend pas de décision d'effectuer ces travaux dans l'immédiat. On attend que l'agent technique avance dans les travaux et de revoir une fois la finition faite.

- **Questions diverses :**

° **Jeux d'enfants** : Bruno ALEX et Mickaël RIVIERE demandent à ce qu'il y ait une relance pour les demandes de subventions.

° **Compte-rendu du Succès des artistes pradinois par Chantal DELANGLE.**

° **Compte-rendu du conseil communautaire du 28.04.2016 :**
par Charles BRUN :

C'est dans un contexte de l'élaboration du SCOT LOIRE-CENTRE, du PLUI, que les communes doivent approuver, ou non, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du préfet de la Loire.

C'est après recueil des avis des différents conseils municipaux concernés par le nouveau périmètre que le Préfet prendra sa décision définitive.

Le Maire informe qu'il va assister à une réunion le samedi 21 mai 2016 avec Yves NICOLIN sur l'avenir de Roanne Agglomération à 81 communes.

Nous devrions délibérer au prochain Conseil Municipal.

- **Ouverture des plis concernant les demandes de devis du réaménagement de la Mairie.**

Les offres sont en cours de vérification et d'analyse.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016 à 20h30.